

DOSSIER DE PRESSE

COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTÉ

21/02/2020

**Signature du premier contrat
finançant une CPTS dans le Cantal**

DÉFINITION ET MISSIONS

DÉFINITION

Une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) est une organisation conçue autour d'un projet de santé et constituée à l'initiative des professionnels de santé sur un territoire défini. Elle est composée de professionnels de santé, d'établissements de santé et d'acteurs médico-sociaux et sociaux. Une CPTS est une réponse aux besoins spécifiques d'un territoire dont l'initiative dépend des professionnels de santé.

MISSIONS

L'accord conventionnel distingue des missions obligatoires et des missions optionnelles.

3 missions obligatoires

- **Améliorer l'accès aux soins notamment en facilitant l'accès à un médecin traitant et en améliorant la prise en charge des soins non programmés**

Pour répondre à cette mission, en lien notamment avec l'Assurance Maladie, un repérage des patients sans médecin traitant permettra de les orienter vers les médecins généralistes de leur zone d'habitat et ce, quelle que soit leur pathologie. Ainsi, un patient qui recherche un médecin pourra se tourner vers la CPTS de son territoire pour se faire aider.

Par ailleurs, la CPTS a pour mission d'organiser et d'informer les patients sur les possibilités de prise en charge des soins non programmés (dès lors qu'il s'agit d'une urgence non vitale) sur le territoire. Les professionnels pourront s'appuyer sur la CPTS pour participer à l'orientation des patients et s'impliquer dans les soins non programmés.

Pour ce faire, la CPTS s'appuiera sur les médecins du territoire, généralistes comme spécialistes, libéraux comme hospitaliers, ainsi que sur les autres professions de santé pouvant assurer une prise en charge dans les meilleurs délais.

- **Organiser des parcours pluri-professionnels autour du patient**

L'amélioration de la qualité et de l'efficacité de la prise en charge des patients réside notamment dans une meilleure coordination des acteurs dans une dimension pluri-professionnelle afin d'éviter les ruptures de parcours et favoriser le maintien à domicile des patients (par exemple : mise en place d'annuaires des acteurs de santé, réunions pluri-professionnelles régulières, outils de partage autour des patients, etc.).

- **Développer des actions territoriales de prévention**

L'enjeu est de renforcer et valoriser l'engagement des professionnels de santé dans les actions et programmes de prévention et de promotion de la santé, en cohérence avec la politique nationale de santé.

2 missions complémentaires

- **Porter des actions en faveur du développement de la qualité et de la pertinence des soins** basées sur la déclaration des événements indésirables comme l'organisation d'un groupe de travail « qualité des soins » entre tous les référents qualité du territoire et les professionnels de santé de ville, l'élaboration d'une procédure territoriale de qualité des soins...

- **Mener des actions en faveur de l'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire**

La CPTS constitue une organisation adaptée pour accompagner les professionnels de santé, notamment les jeunes en formation ou jeunes diplômés, en mettant en avant le caractère attractif d'un territoire pour favoriser et faciliter les installations en exercice de ville.

ZOOM SUR LE PROJET

Le projet de santé porté par les acteurs de la CPTS Accès Santé Nord Cantal s'articule autour de 3 axes principaux dont certaines actions sont d'ores et déjà engagées :

L'accès aux soins et/ou de continuité des parcours de santé pour lequel il est prévu :

- l'accompagnement des patients du territoire dans la recherche d'un médecin traitant,
- la mise en place et la coordination de plages de soins non programmés avec les médecins libéraux et l'hôpital de Mauriac, action déjà concrétisée par l'ouverture d'une consultation de médecine générale ouverte dans les locaux du Centre hospitalier,

L'organisation des parcours pluri-professionnels qui va se traduire par :

- la participation à des chantiers ministériels expérimentaux en matière de parcours ; ainsi, la CPTS contribue sur les thématiques de l'insuffisance cardiaque et l'ostéoporose fracturaire
- l'engagement de la CPTS à favoriser le lien et la coopération ville-hôpital :
 - autour du médicament par le développement de la conciliation médicamenteuse,
 - autour de la sortie d'hospitalisation du patient,
- le développement du recours à la E-Santé en favorisant le déploiement des solutions du numérique sur son territoire : messagerie sécurisée de santé, DMP, télémedecine...

La prévention et le développement des actions territoriales de prévention avec notamment :

- la poursuite des actions de prévention engagées sur le territoire dont la participation aux dépistages organisés des cancers du sein, de l'utérus et colorectal.
- le soutien à la politique vaccinale de santé publique via une procédure permettant de repérer de façon systématique, pendant une hospitalisation, les patients non à jour de leurs vaccins et de transmettre l'information au médecin traitant dans le courrier de sortie.



Le projet communautaire de santé est né de rencontres avec les professionnels de santé de notre territoire qui ont permis de mettre en évidence les ressources, les besoins et les difficultés à prendre en considération pour organiser une prise en charge coordonnée des patients sur notre bassin de santé.

**Dr Marie Blanquet,
présidente ASNC**

ACCOMPAGNEMENT ASSURANCE MALADIE / ARS

L'Assurance Maladie et l'ARS proposent :

Un accompagnement dans la création et le suivi, par la contribution d'une étude statistique et économique du territoire ciblé, par la définition des indicateurs d'évaluation et par une aide à la rédaction du projet.

Un accompagnement financier, avec une rémunération autour de deux volets :

- le premier pour contribuer au fonctionnement de la communauté professionnelle
- le second pour rémunérer les missions déployées en fonction de l'atteinte des objectifs.

Pour la CPTS ASNC :

- **le financement par l'Assurance Maladie pourra atteindre jusqu'à 175.000 € par an**, pendant les 5 années du contrat, en fonction du déploiement des missions et de l'atteinte des objectifs.
- dans le cadre de l'écriture du projet de santé, **l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a versé 15 000 €** d'aide au démarrage, puis a accompagné la première année de fonctionnement, en l'attente de la signature du contrat ACI.

Il convient de noter également le soutien financier et matériel apporté par des Communautés de Communes notamment au travers de la mise à disposition de locaux.

FICHE D'IDENTITÉ CPTS ACCÈS SANTÉ NORD CANTAL



ASNC : Création novembre 2018
 Avec un bureau composé comme suit :

- 1 président,
- 1 vice-président,
- 1 trésorier,
- 1 trésorier-adjoint,
- 1 secrétaire,
- 1 secrétaire-adjointe
- + 1 conseil d'administration

depuis la dernière assemblée générale
 en octobre 2019.



Unité fonctionnelle : en place depuis juillet 2019 – 1 secrétaire, 1 co-pilote, 1 pilote

Siège : Pôle de Prévention et Santé – YDES. Locaux mis à disposition par la Mairie d'Ydes.

Bassin de Santé de Mauriac : un territoire étendu de Saint-Martin-Valmeroux-Pleaux à Condat.

Communauté de communes concernées : 4

> à savoir : Pays de Mauriac, Sumène-Artense, Pays Gentiane, Pays de Salers

> nombre de communes couvertes par l'ASNC : 58

> pour une population d'environ : 29 000 habitants

Professionnels :

175 professionnels libéraux répertoriés



Nombre de professionnels adhérents
 au 31/12/2019 : 56



ADHÉRENTS 2019

7 médecins libéraux

3 médecins hospitaliers

9 IDEL

1 IDE salarié

3 dentistes

6 Pharmaciens

1 laboratoire

1 sage-femme

3 Masseurs-Kinésithérapeutes

1 orthoptiste

1 orthophoniste

5 opticiens

2 transports sanitaires

2 CH

3 EHPAD

Soins à domicile 5

3 autres

